

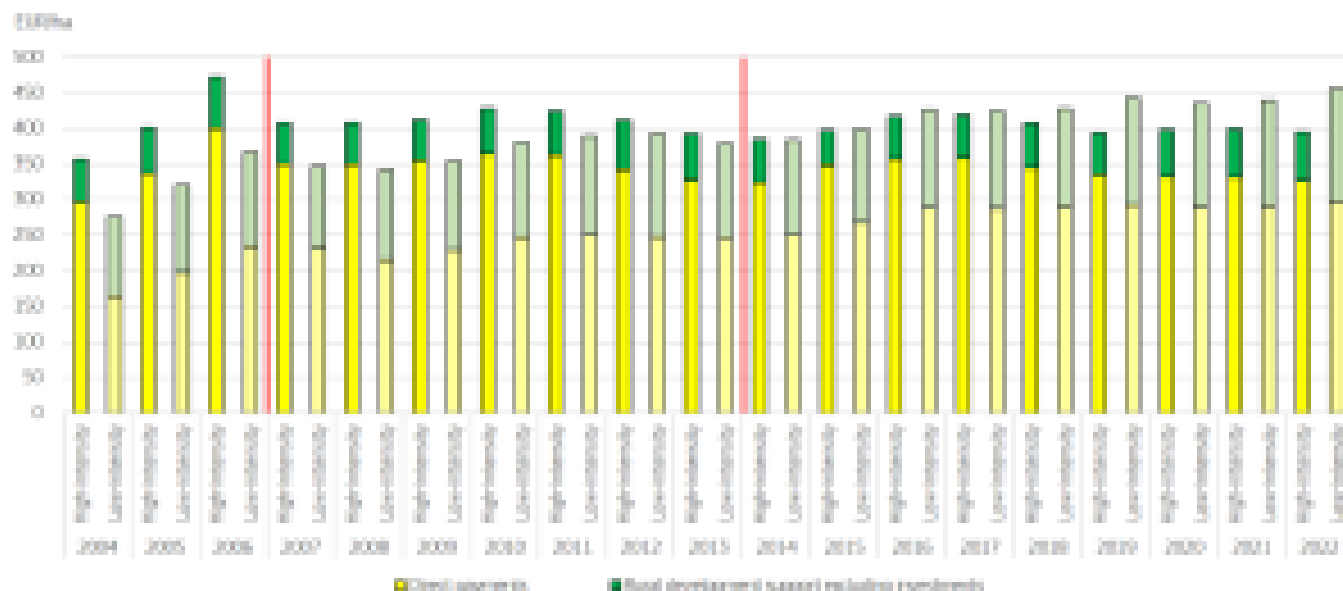
Aides de la PAC, modes de production et orientations agricoles

22 septembre 2025

Une note de la Direction générale de l'agriculture et du développement rural de la Commission européenne, publiée en juin 2025, examine le lien entre les montants des aides de la politique agricole commune (PAC) et l'intensité du mode de production au sein des exploitations agricoles de l'Union européenne. Cette intensité est calculée en combinant différents facteurs, comme le niveau des consommations intermédiaires rapporté à la surface ou à l'unité de gros bétail (UGB), la diversité des assolements, la part des surfaces en prairie, etc. Les données du Réseau d'information comptable agricole (Rica) sont utilisées, sur la période 2004-2022, et 4 orientations technico-économiques (Otex) sont étudiées : céréales, oléagineux et protéagineux (COP), élevage laitier, élevage bovin viande et exploitations mixtes (polyculture et élevage).

Les résultats confirment que les montants d'aides rapportés à l'hectare ont initialement favorisé les exploitations les plus intensives. Cependant, la convergence interne des paiements directs et la montée en puissance du soutien au développement rural (2^e pilier de la PAC) ont progressivement inversé cette tendance. Même si les montants des aides du premier pilier restent plus élevés pour les exploitations intensives, quelle que soit leur orientation, les aides au développement rural génèrent un soutien global supérieur pour les exploitations plus extensives (figure), sauf pour celles spécialisées en bovin viande.

Aides à l'hectare perçues par les exploitations spécialisées, en bovin lait, dans les 27 États membres



Source : Commission européenne

Lecture : les traits verticaux rouges délimitent les trois périodes de programmation de la PAC couvertes par l'analyse : 2004-2006, 2007-2013 et 2014-2022. Pour chaque année, deux histogrammes sont présentés. Le premier (plus foncé) concerne les exploitations à forte intensité. Le second (plus clair) concerne les exploitations à faible intensité.

En élevage bovin, si on rapporte les paiements à l'UGB et non plus à l'hectare, on observe que les exploitations les plus extensives reçoivent un montant d'aides croissant sur la période étudiée. Depuis 2015, il est supérieur de 70 à 85 % à celui des exploitations intensives, aussi bien pour les paiements directs que pour le soutien au développement rural. Cette différence s'explique en partie par un chargement plus faible dans les exploitations extensives (0,68 UGB/ha en 2022) que dans les exploitations intensives (1,12 UGB/ha en 2022) (figure).

Aides à l'UGB perçues par les exploitations spécialisées en bovin lait, dans les 27 États membres



Source : Commission européenne

Lecture : les traits verticaux rouges délimitent les trois périodes de programmation de la PAC couvertes par l'analyse : 2004-2006, 2007-2013 et 2014-2022. Pour chaque année, deux histogrammes sont présentés. Le premier (plus foncé) concerne les exploitations à forte intensité. Le second (plus clair) concerne les exploitations à faible intensité.

La dernière partie de l'étude détaille les résultats pour les exploitations laitières de quatre États membres (Allemagne, France, Italie et Pologne). Elle rappelle qu'en France et en Italie, lors de la réforme de 2013, les aides découplées ont été calculées à partir des références historiques, ce qui a favorisé les exploitations les plus intensives.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : [Commission européenne](#)